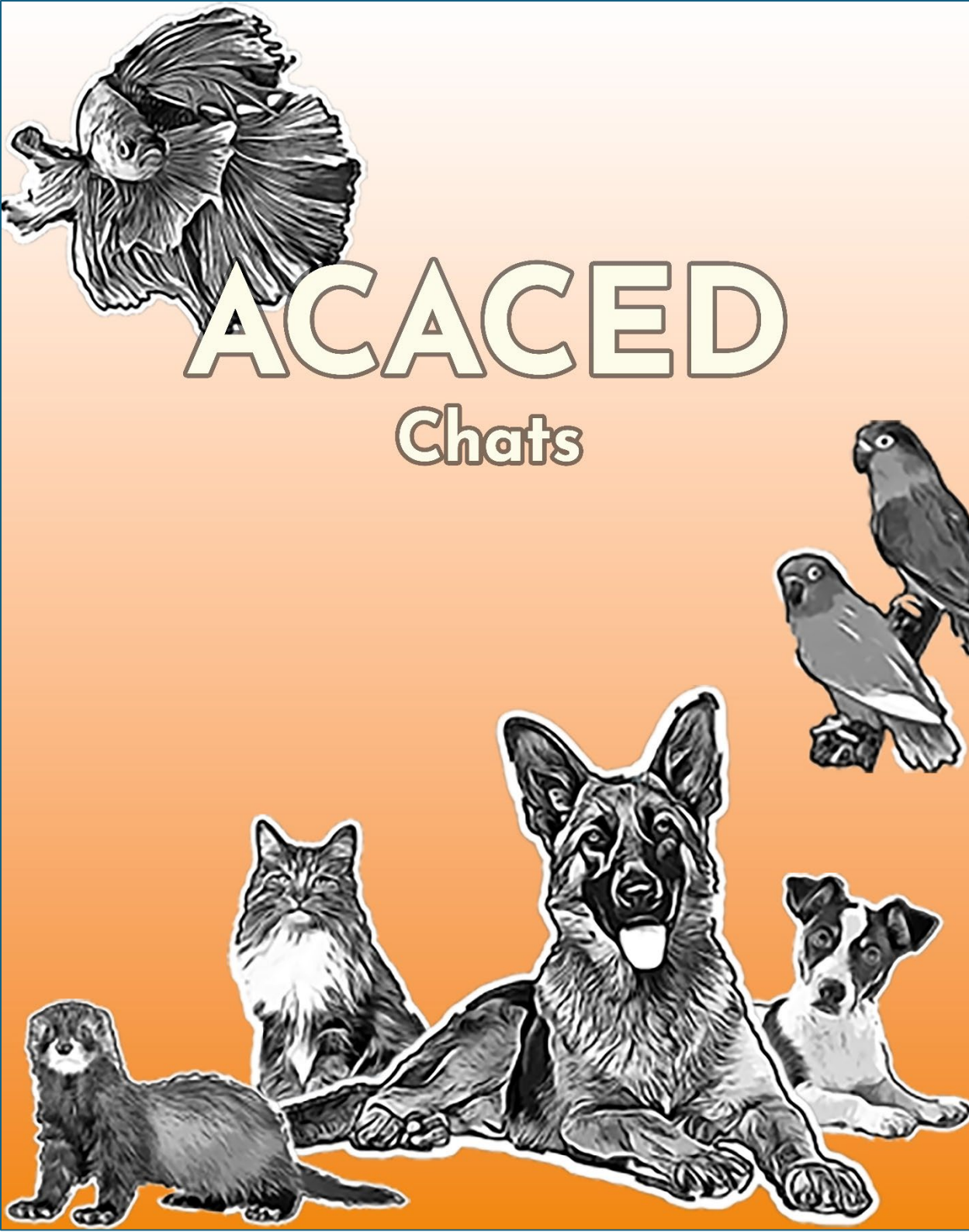




ACACED Chats

PARTIE 4

**L'hébergement des
animaux domestiques**

Complément Chats

L'hébergement des animaux de compagnie est régi par l'Arrêté du 19 juin 2025 fixant les règles sanitaires et de protection animale pour les activités suivantes :

- Gestion d'une fourrière, d'un refuge ou d'une association sans refuge,
- Élevage de chiens ou de chats,
- Garde,
- Transit,
- Éducation et dressage de chiens ou de chats,
- Vente,
- Présentation au public.

NOTE

Cette partie est spécifique à l'hébergement des chats et représente un complément de la partie sur les réglementations, normes et conseils communs à tous les établissements du module Tronc commun dédié :

- ACACED-Tronc commun PARTIE 7 : L'hébergement des animaux domestiques

I – Les normes d'hébergement spécifiques aux chats

Les chats doivent disposer d'un logement :

- Etanche et isolé, afin de les protéger des intempéries, des conditions climatiques excessives et des courants d'air,
- Offrant des plateformes à différents niveaux et en nombre suffisant afin d'offrir à chaque chat une aire de repos et d'observation et la possibilité de rester à distance d'autres chats,
- Equipé de couches confortables sèches et isolées du sol, de cachettes et de griffoirs en nombre suffisant,
- Equipé de bacs à litière en nombre suffisant et d'une superficie adaptée, garnis d'une litière adéquate et absorbante,
- Dont la surface est partiellement ou entièrement abritée des intempéries et du soleil.

LE CHOIX DE LA LITIÈRE

La litière est un élément essentiel pour le bien-être du chat. Le choix de la litière dépend entièrement de l'effectif et du budget de l'activité.
Quel que soit le type de litière sélectionné, les fèces sont à retirer et les bacs à litière doivent être examinés quotidiennement pour des raisons sanitaires.
La litière doit être stockée dans des conteneurs étanches et fermés.

TYPE DE LITIÈRE	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Litière minérale	Prix avantageux	Très lourd (à éviter pour les gros effectifs) Mauvaise agglomération des urines (odeurs) Poussiéreuse (peut créer des problèmes respiratoires)
Litière agglomérante	Prix avantageux Facilité de nettoyage	Très lourd (à éviter pour les gros effectifs) Meilleure rétention des odeurs
Litière végétale (type sciure)	Prix avantageux Légère (idéal pour les gros effectifs) Biodégradable	Peut être poussiéreuse Se colle facilement à la fourrure
Litières végétales (type granulés)	Facilité de nettoyage Bonne capacité d'absorption Certaines sont compostables et / ou biodégradables	Onéreux Très lourd
Litières à cristaux	Facilité de nettoyage Excellente capacité d'absorption des liquides et des odeurs	Très onéreux Assez lourd
Litières en papier recyclé	Facilité de nettoyage et de stockage Bonne capacité d'absorption des liquides Biodégradables	Très onéreux Très volumineux pour une utilisation quotidienne sur un gros effectif

La surface minimale requise pour le logement des chats est de **2 m² par chat**. La surface des plateformes est comptabilisée sur cette surface. Les chatons non sevrés peuvent cohabiter avec leur mère sur ces surfaces minimales. Cette surface peut être réduite dans les locaux d'isolement ou d'infirmerie le temps du traitement de l'animal malade, ainsi que pour les fourrières, les refuges et les associations sans refuge pour les chats dont le passif sanitaire est inconnu, en l'attente d'un protocole vaccinal, d'un dépistage ou d'une stérilisation, tant que les animaux peuvent se mouvoir librement et pendant une durée maximale de 15 jours.

A titre dérogatoire, dans les établissements de vente, les chatons de plus de 8 semaines sans leur mère peuvent être hébergés sur une surface minimale correspondant aux normes suivantes :

SURFACE MIN. PAR CHATON	SURFACE MIN. DU LOGEMENT	HAUTEUR MIN.
0.25 m ²	1.5 m ²	1.5 m

II – Les paramètres d'ambiance spécifiques aux chats

TEMPERATURE	Une température ambiante située entre 15 et 20°C pour les chats sevrés et sains.
HYGROMETRIE	Une hygrométrie ambiante située entre 55 et 65 %.
PHOTOPERIODE	10 à 12 heures d'obscurité ou de luminosité continue par jour, de préférence de source naturelle.

III – Exemples d'infrastructures conformes destinées aux chats



Boxe "chatons" - intérieur 1



Boxe "chatons" - intérieur 2

LES "GRANDS BOXES" DE LA SCPA

La SCPA est équipée de 4 "grands boxes" dans lesquels sont mélangés les chats sains, vaccinés et, pour les adultes, stérilisés :

- Le boxe "chatons" (dont sont issues les photos),
- Deux boxes "adultes",
- Un boxe "FIVs", pour les chats atteints du FIV.



Boxe "chatons" - extérieur

Chaque grand boxe propose à minima une zone intérieure et une zone extérieure.

Chaque zone est équipée d'un ou de plusieurs points de nourrissage, de boisson et de besoins (litières), de paniers, d'arbres à chat, de niches et de nombreux jouets.



Secteur fourrière



La petite Jazz qui se repose dans son box à l'infirmerie

LES "BOXES INDIVIDUELS" DE LA SCPA

La SCPA est équipée de nombreux boxes individuels dans les secteurs d'observation, de fourrière et d'infirmerie.

Les boxes individuels sont des lieux de vie temporaires destinés :

- A l'observation des chats entrants, en attente de vaccination ou de retrouvailles avec leur propriétaire,
- Au soin des animaux malades.

Les chats sont logés dans ces boxes temporaires jusqu'à ce qu'ils soient retrouvés par leur propriétaire guéris, vaccinés et / ou stérilisés. Ils sont ensuite transférés dans le grand box approprié en attente d'une adoption.

En box individuel, les chats sont logés seuls, à l'exception des mères avec leur portée ou des chatons issus de la même portée, auxquels cas ils sont logés dans des boxes individuels plus grands prévus à cet effet.

Chaque box individuel est équipé d'au moins une plateforme, d'une couche confortable, d'un coin litière, d'un coin de nourrissage et de boisson et de jouets.

LES INFRASTRUCTURES D'UN ELEVAGE FELIN D'EXCELLENCE

Chez Osiris Bengal, les infrastructures dédiées à l'activité d'élevage de Bengals sont ingénieusement conçues. Une pièce administrative et d'accueil centralisée permet l'accès et l'observation constants des différentes zones de la chatterie, entièrement vitrées, dans le respect des normes d'hygiène et de logement, au sein d'un chalet de 200m² spécialement voué au bien-être de leurs "petites panthères".


OSIRIS BENGAL
chatterie d'excellence depuis 2010



SOURCES OFFICIELLES

Arrêté du 19 juin 2025 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051832274>

IMAGES

Toute photo estampillée **SCPA**, dont l'utilisation m'a aimablement été accordée par son Conseil d'Administration, appartient à la SCPA.

Toute photo ou illustration estampillée **Mi & Moune – ELISA MOUGEY EI** appartient à Mi & Moune EI et est protégée par le droit d'auteur.

Les photos de la chatterie **Osiris Bengal**, dont l'utilisation m'a aimablement été accordée par les propriétaires, appartiennent à Osiris Bengal.

J'en profite pour conseiller une visite de leur site pour davantage d'informations sur leurs activités, leurs reproducteurs et leurs chatons, la race Bengal... Un vrai bijou qui traduit leur passion et leur savoir-faire depuis 2010 et qui vaut vraiment le coup d'œil (ne serait-ce que pour leurs photos de chatons Bengals qui sont à croquer) : <https://www.chatbengal.fr/>